



**Conseil d'administration du Programme
des Nations Unies pour le Développement,
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. : générale
3 juillet 2017

Version
originale : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017

5-11 septembre 2017, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

UNFPA – Engagements financiers en faveur de l'UNFPA

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport sur les contributions des États membres et autres en faveur de
l'UNFPA et projections des recettes pour 2017 et pour les années ultérieures**

Résumé

Le présent rapport est établi en application des décisions 99/5 et 2000/9, par lesquelles le Conseil d'administration priait le Directeur exécutif de fournir chaque année une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement. Conformément au plan stratégique de l'UNFPA 2014-2017 et de sa stratégie de mobilisation des ressources (décision 2016/18), le présent rapport donne un aperçu de la situation globale en matière de ressources du Fonds, sans perdre de vue l'important objectif que constituent l'accroissement des ressources ordinaires et la constitution d'une assise de ressources stables, prévisibles et diversifiées.

En 2016, les recettes des contributions de l'UNFPA pour les ressources ordinaires et au titre du cofinancement s'élevaient à 833 millions de dollars, soit une diminution de l'ordre de 14 pour cent par rapport à 2015. Le montant total de ces recettes comprend 353 millions de dollars de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires et 480 millions de dollars au titre des ressources au titre du cofinancement. Par rapport aux contributions de 2015, les recettes de 2016 pour les ressources ordinaires ont diminué de 45 millions de dollars, soit 11 %, de 94 millions de dollars pour les ressources au titre du cofinancement, soit 16 %.

Conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UNFPA réaffirme que l'augmentation des contributions versées aux organismes de développement des Nations Unies, notamment au titre des ressources ordinaires, est essentielle à la prise en compte du plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans les stratégies et cadres de développement nationaux et pour permettre aux pays de réaliser les mesures préconisées par la CIPD au-delà de 2014 et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les contributions aux ressources ordinaires demeurent la source de financement essentielle des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. En outre, l'UNFPA est conscient, comme l'Assemblée générale l'a souligné dans sa résolution 71/243 et dans des résolutions antérieures, que les ressources autres que les ressources de base (notamment celles obtenues au titre du cofinancement), provenant de diverses sources, constituent un complément important de ces dernières.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les problèmes de financement de l'UNFPA. Des éléments de décision sont présentés à cet effet dans la section V du présent rapport.

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Ressources ordinaires et ressources au titre du cofinancement.....	4
A.	Vue d'ensemble des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires	4
B.	Objectifs de contribution au plan stratégique de l'UNFPA, 2018-2021	7
C.	Vue d'ensemble des contributions au titre du cofinancement	8
D.	Financement thématique.....	11
E.	Contributions à l'UNFPA au titre des interventions d'urgence et de l'aide humanitaire	15
F.	Contributions provenant du secteur privé.....	16
III.	Dialogue du Conseil d'administration sur les questions de financement.....	17
IV.	Conclusion	22
V.	Éléments de décision.....	23

Les annexes à ce rapport sont disponibles [le site Internet du Conseil d'administration de l'UNFPA](#)

Annexe 1. Recettes de l'UNFPA provenant des contributions aux ressources ordinaires pour 2015 et prévisions pour 2016 (au 15 mai 2016)

Annexe 2. Fonds reçus par l'UNFPA en 2015 pour les programmes conjoints des Nations Unies dont il est l'agent d'administration

Annexe 3. Contributions que les pays de programme ont versées au titre du cofinancement en vue d'appuyer l'exécution de leur propre programme

Annexe 4. Contributions du secteur privé

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application des décisions 99/5 et 2000/9, par lesquelles le Conseil d'administration priait le Directeur exécutif de fournir chaque année une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et des arrangements de cofinancement, mais aussi de la décision 2016/18 du Conseil d'administration, demandant à l'UNFPA de se pencher sur des incitations et des mécanismes qui encouragent les pays donateurs et les États membres à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et à donner la priorité à ce mode de financement. Par ailleurs, le rapport contient une analyse des déficits de financement et de leurs incidences pour le Cadre intégré de résultats.

2. Le rapport a pour objet d'aider l'UNFPA et son Conseil d'administration à débattre ensemble de la situation générale du Fonds concernant les ressources, sans perdre de vue l'important objectif que constitue l'accroissement des ressources ordinaires et la constitution d'une assise de ressources stables, prévisibles et diversifiées. Dans sa résolution 71/243 de 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans des résolutions antérieures, dont les résolutions 62/208, 64/289 et 67/226, l'Assemblée générale a souligné que les ressources ordinaires demeurent l'assise des activités opérationnelles, en raison de leur caractère non lié, et, à cet égard, fait également part de son inquiétude face à la diminution constante et accélérée du montant des contributions ordinaires versées aux organismes de développement des Nations Unies au cours des dernières années.

3. Au début de l'année 2016, l'UNFPA a reçu des indications selon lesquelles plusieurs pays donateurs traditionnels pourraient changer d'orientation en vue de relever de nouveaux défis et d'aborder de nouvelles priorités, ce qui affecte dès lors les ressources mises à la disposition du système des Nations Unies, y compris l'UNFPA. En 2016, les recettes brutes provenant des contributions aux ressources ordinaires étaient de 353 millions de dollars, pour 398 millions de dollars en 2015. Une réduction de la base de donateurs de contributions ordinaires et l'instabilité des cours de change demeurerent des facteurs en 2016. La projection actuelle des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires pour 2017 est de 325 millions de dollars, pour 353 millions de dollars en 2016.

4. Pour répondre à la décision 2015/18 du Conseil d'administration, le présent rapport comprend une analyse des possibilités et des difficultés liées au financement du plan stratégique qui, au regard de la stratégie de mobilisation de ressources, vise notamment à étudier les incitations, les mécanismes et les guichets de financement afin d'augmenter le nombre de donateurs et de les encourager à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et à donner la priorité à ce mode de financement. Il contient également une projection des objectifs en matière de recettes provenant de contributions au plan stratégique de l'UNFPA pour la période 2018-2021.

5. On trouvera dans le présent rapport des tableaux sur les ressources ordinaires de l'UNFPA et sur les contributions versées au titre du cofinancement. Des détails supplémentaires figurent dans les annexes disponibles sur le [site Web de l'UNFPA](#). Toutes les données relatives à 2017 sont des estimations calculées sur la base des renseignements reçus, des annonces de contribution et des contributions enregistrées au 15 mai 2017. Le présent rapport fait état des recettes brutes annuelles tirées des montants précisés dans les accords signés avec les donateurs et constatés comme produits conformément aux conventions comptables de l'UNFPA, quels que soient la période d'exécution du programme correspondant et le calendrier des versements. Ces contributions sont représentées nettes a) des sommes transférées à la rubrique Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales ; b) des remboursements aux donateurs ; et c) du recouvrement des coûts indirects.

II. Ressources ordinaires et ressources au titre du cofinancement

A. Vue d'ensemble des recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires

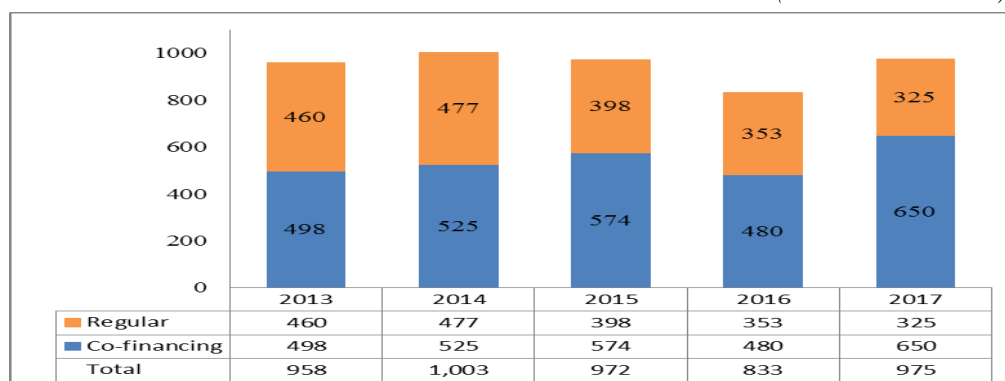
6. En 2016, les recettes des contributions de l'UNFPA pour les ressources ordinaires et au titre du cofinancement s'élevaient à 833 millions de dollars, soit 14 pour cent de moins qu'en 2015 (tableau 1). Le montant total de ces recettes comprend 353 millions de dollars de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires et 480 millions de dollars au titre des ressources au titre du cofinancement. Par rapport aux contributions de 2015, les recettes de 2016 pour les ressources ordinaires ont diminué de 45 millions de dollars, c'est-à-dire de 11 %, pour 94 millions de dollars pour les ressources au titre du cofinancement, c'est-à-dire 16 %. En ce qui concerne les ressources ordinaires, cette diminution se doit principalement à la réduction des contributions accordées par quelques donateurs importants et par des cours de change défavorables des principales devises par rapport au dollar américain. En ce qui concerne le cofinancement, le recul était principalement imputé à l'instabilité internationale et financière, au changement de priorités des donateurs, au calendrier des accords de cofinancement (qui devaient avoir lieu au quatrième trimestre 2016 et qui ont été réalisés au début 2017), ainsi qu'aux modalités de certains accords de cofinancement pluriannuels (pour lesquels le total des recettes est reconnu au début de la première année, alors que les cycles contractuels ont pris fin).

7. L'aperçu des recettes de l'UNFPA au tableau 1 est complété par l'annexe 1 en ligne, qui fournit des informations détaillées sur les recettes provenant des contributions de 2016, au 31 décembre 2016, les annonces de contributions effectivement reçues et les estimations les plus plausibles des contributions aux ressources ordinaires de l'UNFPA pour 2017, sur la base des données disponibles au 15 mai 2017. Ces contributions se composent des éléments suivants : (a) recettes provenant des contributions pour 2013-2016 ; annonces de 2017 de contributions reçues lors de la Conférence d'annonces de contributions des Nations Unies du 7 novembre 2016 à New York ; et (c) indications verbales et écrites des gouvernements confirmant leur soutien à l'UNFPA pour 2017 et au-delà.

Tableau 1.

Recettes de l'UNFPA provenant des contributions pour 2013-2016, au 31 décembre 2016, et prévisions pour 2017, au 15 mai 2017

(En millions de dollars)



Remarque : Les données portant sur les années 2013 à 2017 ne comprennent que les contributions et excluent les intérêts, les recettes diverses et les remboursements de donateurs. Celles portant sur l'année 2017 sont susceptibles d'évoluer, l'UNFPA recevant de nouvelles informations des donateurs en cours d'année.

8. En ce qui concerne les objectifs du plan stratégique de l'UNFPA pour 2016, l'UNFPA a atteint un total de 833 millions de dollars de ressources mobilisées. Pour les ressources ordinaires, le chiffre de 353 millions de dollars des recettes provenant des contributions est inférieur de 129 millions de dollars, soit 27 %, l'objectif du plan stratégique, qui avait été fixé à 482 millions de dollars. En ce qui concerne les ressources au titre du cofinancement, les recettes provenant des contributions de 480 millions de dollars sont inférieures aux 611 millions de dollars visés, soit 22 %.

9. Pour 2017, le montant total des prévisions de recettes au titre des contributions s'élève à 975 millions de dollars, dont 325 millions au titre des ressources ordinaires et 650 millions au titre du cofinancement. Si l'on tient compte des fortes réductions annoncées par quelques-uns des principaux donateurs, les prévisions actuelles de recettes provenant des contributions à ces ressources pour 2017, soit 325 millions de dollars, représentent une baisse supplémentaire d'environ 28 millions de dollars (8 %), par rapport au niveau de 2016 (353 millions de dollars) ; selon les prévisions, ce montant pourrait aussi être inférieur de 161 millions de dollars (33 %) à l'objectif du plan stratégique pour 2017, fixé à 486 millions de dollars.

10. Conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, toutes les recettes provenant des contributions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. L'UNFPA comptabilise immédiatement les recettes afférentes aux accords de cofinancement pluriannuels, quel que soit le calendrier de versement, sauf s'il y a des motifs particuliers de reporter la comptabilisation des recettes à une date ultérieure. Toutefois, la mise en œuvre des programmes est liée à la réception effective des ressources, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNFPA. Dans le cas des ressources ordinaires, le montant intégral de la contribution pluriannuelle n'est pas immédiatement comptabilisé parce que, si le montant des ressources du premier exercice est bien arrêté, ceux des exercices ultérieurs sont généralement indicatifs et sont assortis de diverses conditions. En conséquence, l'UNFPA comptabilise la contribution chaque année, après que le donateur lui a confirmé par écrit le montant annuel, ou lors de la réception du versement.

Tableau 2.
Contributions aux ressources ordinaires de l'UNFPA, 2016-2017

(En millions de dollars)

Donateurs	2016		Donateurs	2017		
	Monnaie utilisée	USD		Monnaie utilisée	USD	
Suède	SEK	504	Suède	SEK	545	60
Norvège	NOK	401	Norvège	NOK	423	51
Pays-Bas	EUR	35	Pays-Bas	EUR	35	37
États-Unis d'Amérique	USD	31	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	GBP	20	25
Danemark	DKK	194	et d'Irlande du Nord			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GBP	20	Danemark	DKK	169	24
Allemagne	EUR	22	Allemagne	EUR	22	24
Finlande	USD	20	Finlande	USD		20
Japon	USD	19	Japon	USD		19
Suisse	CHF	16	Suisse	CHF	16	16
Autres		45	Canada	CAD	16	12
			Autres			37
Total		353	Total			325

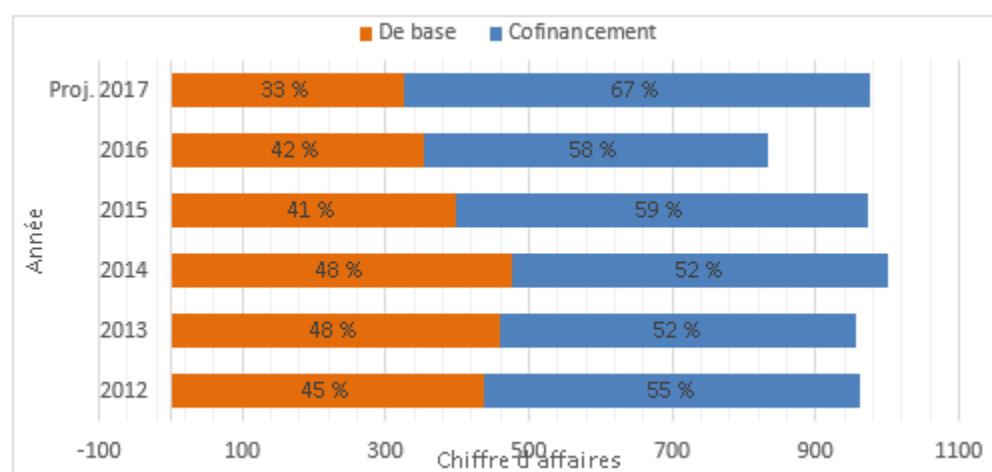
Remarque : Les données de 2017 sont des prévisions établies au 15 mai 2017 à partir des déclarations d'engagement signées reçues, des tendances constatées par le passé et des indications fournies par les donateurs. Elles sont encore susceptibles d'être modifiées au vu des informations complémentaires que pourraient fournir les donateurs.

11. En 2016, on a compté au total 123 États donateurs (contre 133 en 2015) Cinq pays appartenant au Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (Allemagne, France, Italie, Japon et Suède), huit pays de programme (République démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, Lesotho, Pakistan, Afrique du Sud, Thaïlande et Ouganda) et un pays non membre du CAD de l'OCDE (Israël) ont notamment accru leurs contributions au titre des ressources ordinaires en 2016. Par ailleurs, 10 États membres qui ont pris des engagements en 2016 ne l'avaient pas fait en 2015 : l'Argentine, la Bolivie, le Gabon, l'Indonésie, le Malawi, la Micronésie, le Qatar, la Slovaquie, l'Uruguay et Vanuatu. Les augmentations ont été enregistrées dans la monnaie dans laquelle les engagements ont été reçus et honorés.

12. L'UNFPA continuera à faire campagne en faveur d'une augmentation des contributions régulières des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et d'autres donateurs, y compris ceux des pays de programme. Il cherchera également à atteindre le secteur privé, les fondations et les institutions philanthropiques. En 2016, les donateurs appartenant au Comité d'aide au développement de l'OCDE ont contribué à hauteur de 99 % aux recettes provenant des contributions aux ressources ordinaires. Au 15 mai 2017, le Fonds avait reçu 170 millions de dollars d'engagements officiels en ce qui concernait ses ressources ordinaires pour 2017.

Tableau 3.

Répartition en pourcentage des contributions ordinaires et au titre du cofinancement par rapport aux contributions totales pour la période 2012-2017



Remarque : Les données pour 2017 sont des prévisions et pourraient encore être modifiées.

13. Au cours des cinq dernières années, l'UNFPA a reçu une plus grande proportion des contributions au titre du cofinancement par rapport aux ressources ordinaires pour le total de ses recettes : 55 % en 2012, 52 % en 2013 et 2014, 59 % en 2015 et 58 % en 2016 (voir tableau 3). Comme d'autres fonds et programmes des Nations Unies, l'UNFPA s'efforce de minimiser les fonds hautement réservés et de maintenir un équilibre entre les ressources ordinaires et les ressources au titre du cofinancement. En 2016, 83 % des ressources reçues au titre du cofinancement étaient destinés à des fonds non thématiques, pour 13 % destinés à des financements thématiques. Qui plus est, de loin la plus large part de ces ressources représentait des engagements à court terme, soit pour un an ou deux, soulevant ainsi de nouveaux obstacles aux efforts réalisés par l'UNFPA pour maintenir le solide cadre institutionnel dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat, notamment face à la diminution de ses ressources ordinaires.

14. L'unité de gestion des ressources autres que les ressources de base de l'UNFPA créée en février 2015 continue de fournir des instructions stratégiques en garantissant le déploiement de ressources autres que les ressources de base afin d'encourager les synergies nécessaires avec des ressources de base pour ainsi soutenir le mandat de l'UNFPA. Cela permet de renforcer l'harmonisation, l'intégration et la transparence dans les processus de prise de décisions, mais aussi la responsabilité en matière de gestion de ressources autres que les ressources de base et la normalisation des pratiques dans tous les fonds autres que les ressources de base disposant d'un organe de distribution.¹ L'unité opère avec d'autres divisions du siège en vue de faciliter une série de changements au niveau du processus stratégique de gestion des fonds autres que les ressources de base individuelles, et d'adapter les enseignements et les bonnes pratiques pour atteindre un meilleur niveau d'efficacité.

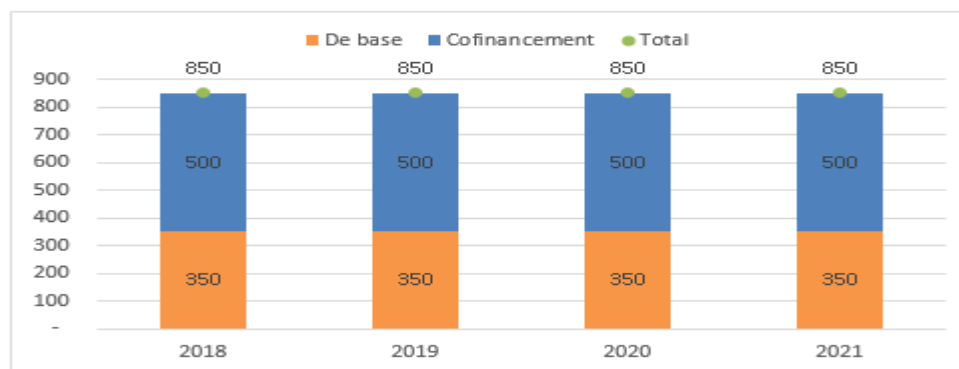
15. En décembre 2016, une nouvelle politique de gestion des fonds autres que les ressources de base a vu le jour. Elle clarifiait les procédures relatives aux fonds autres que les ressources de base reçus par le siège et les bureaux nationaux et distribués à d'autres unités de l'UNFPA. Cette politique a notamment prévu la distribution de fonds autres que les ressources de base en s'appuyant sur un système d'allocation basé sur les principes de critères de prise de décisions transparents, un rigoureux mécanisme d'examen programmatique et financier, des processus d'approbation et de demandes de financement bien définis en vue de refléter la nature catalytique des fonds autres que les ressources de base, ainsi qu'un processus de surveillance bien documenté et des rôles et responsabilités clairement définis.

B. Objectifs de contribution au plan stratégique de l'UNFPA, 2018-2021

16. La projection des objectifs de contribution au plan stratégique pour la période 2018-2021 est de 3 400 millions de dollars, dont 1 400 millions en ressources ordinaires et 2 000 millions au titre du cofinancement (tableau 4). Le total des recettes estimées se base sur un niveau d'attente réaliste, établi en fonction de l'engagement des donateurs et de leurs indications précoces, de l'analyse de l'environnement financier et des sources de financements potentielles, y compris une assistance officielle au développement et des tendances des contributions. Les projections s'alignent sur le budget intégré pour 2018-2021, en tenant compte d'une perspective prudente et fiduciaire pour établir un scénario stratégique pour 2018-2021. La préparation des objectifs de recettes provenant des contributions est conforme au plan stratégique pour 2018-2021. En outre, l'UNFPA a inclus des indicateurs stratégiques en vue de mesurer les efforts de mobilisation des ressources. Bien que les objectifs soient conservateurs, les efforts de mobilisation des ressources du Fonds restent ambitieux, étant donné que toutes les ressources qui seront mobilisées au-delà de ces objectifs serviront à améliorer la mise en application des programmes de l'UNFPA.

¹ Les fonds autres que les ressources de base reçus au niveau du siège ou du bureau régional sont ensuite distribués à une ou plusieurs unités de l'UNFPA, conformément à un système d'allocation de ces fonds.

Tableau 4.
Objectifs de recettes provenant de contributions au plan stratégique, 2018-2021



17. Tout en étant guidé par l'examen quadriennal complet et en se concertant avec les membres du Conseil d'administration, l'UNFPA poursuit l'amélioration de ses systèmes, le renforcement de sa sensibilisation et de sa communication, mais aussi des modalités et des mécanismes de financement permettant de soutenir les pays de programme de la manière la plus utile et efficace, en tenant compte des différents besoins, défis et opportunités. Par ailleurs, l'UNFPA étudie d'autres formes d'assistance provenant de sources diverses pour mobiliser davantage de ressources au-delà de ces objectifs pour le plan stratégique 2018-2021.

C. Vue d'ensemble des contributions au titre du cofinancement

18. Le montant total des recettes provenant des contributions versées au titre du cofinancement s'élève, pour 2016 à 480 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport aux 574 millions de 2015. Toutefois, dans certains secteurs, les recettes provenant du cofinancement ont augmenté en 2016 (par rapport aux niveaux de 2015), notamment pour UNFPA Supplies (3 %) et pour les interventions d'urgence et l'aide humanitaire (33 %). Quelques importantes diminutions des recettes provenant des contributions ont été constatées pour les transferts entre les organismes (39 %) et pour les pays qui contribuent à leur propre programme (35 %). Toutefois, le nombre de pays qui contribuent à leur propre programme a augmenté (en passant de 18 à 24), tout comme le nombre de nouveaux accords de cofinancement (de 333 en 2015 à 341 en 2016).

Tableau 5.
Contributions aux ressources de l'UNFPA au titre du cofinancement, 2015-2016

(En millions de dollars)

Donateurs	2015	Donateurs	2016
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	169	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	116
Transfert entre organismes des Nations Unies*	148	Transfert entre organismes des Nations Unies*	109
Canada	58	Canada	42
États-Unis d'Amérique	45	États-Unis d'Amérique	33
Suède	32	Commission européenne	24
Commission européenne	18	Suède	18
Japon	16	Japon	17
Danemark	7	Suisse	16
Niger	7	Australie	11
Noble Energy EG Ltd	6	Belgique	11
Autres	69	Autres	83
	574		480

Remarque : Ces données sont représentées nettes a) des sommes transférées à la rubrique Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales ; b) des remboursements aux donateurs ; et c) du recouvrement des coûts indirects.

* Y compris les fonds provenant de mécanismes de cofinancement (programmes conjoints et fonds d'affectation spéciale multidonateurs) et des transferts bilatéraux des organismes des Nations Unies.

19. Dix pays membres du CAD de l'OCDE (Australie, Espagne, Islande, Italie, Japon, République de Corée, Luxembourg, Norvège, Portugal et Suisse), quatre pays de programme (Botswana, Brésil, Liban et Uruguay) et un pays non membre du CAD de l'OCDE (Arabie Saoudite) ont augmenté leurs contributions aux ressources au titre du cofinancement en 2016. Par ailleurs, 17 États membres qui ont pris des engagements en 2016 ne l'avaient pas fait en 2015 : Angola, Autriche, Belgique, République du Congo, République démocratique du Congo, République dominicaine, Salvador, Guinée équatoriale, Finlande, Gabon, Guatemala, Indonésie, Liberia, Oman, Paraguay, Swaziland et Tadjikistan.

Contributions au titre du cofinancement provenant de transferts entre les organismes des Nations Unies

20. Sur le montant total des contributions versées au titre du cofinancement en 2016, soit 480 millions de dollars, 109 millions (23 %) provenaient de transferts entre organismes des Nations Unies (voir tableau 5). Ce montant comprend les transferts entre organismes et les fonds reçus en tant que participant à des mécanismes communs de financement interorganisations. Toutefois, ces recettes de 2016 perçues auprès de 17 entités des Nations Unies ont chuté de 39 millions de dollars, soit une baisse par rapport aux 148 millions de 2015.

21. Sur les recettes totales provenant de transferts entre organismes des Nations Unies, 60 millions de dollars ont été reçus aux fins d'exécution des Fonds d'affectations spéciales multidonateurs et des programmes conjoints, y compris 23 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence.

22. L'UNFPA a continué de jouer un rôle actif dans les mécanismes de financement interorganisations, notamment pour ce qui est du contrôle, de la coordination et de l'application

de mécanismes de financement communs. En 2016, l'UNFPA a reçu 18 millions de dollars du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et de programmes conjoints pour lesquels il agissait en qualité d'agent d'administration. Il s'agit de fonds détenus en fiducie pour le compte de toutes les entités de Nations Unies participantes, alors que l'UNFPA ne comptabilise en tant que recettes qu'une portion des contributions qui lui sont distribuées pour la mise en œuvre (voir l'annexe 2 en ligne pour consulter la répartition des donateurs pour le montant reçu en 2016 dans le cadre de programmes conjoints et de fonds fiduciaires multidonateurs pour lesquels l'UNFPA a agi en qualité d'agent d'administration.

23. L'UNFPA continue de constituer de solides portefeuilles conjoints de programmation et de financement avec des organismes des Nations Unies dans des domaines qui se prêtent aux synergies interorganisations. En tant que modalité qui ne facilite pas seulement l'exécution conjointe, mais encourage les donateurs à verser des contributions souples, prévisibles et dont l'affectation n'est pas assortie de conditions très strictes, les mécanismes de financement commun et autres mécanismes de financement interorganisations jouent un rôle complémentaire vis-à-vis des contributions ordinaires et des fonds thématiques propres à chaque institution dans la stratégie de financement de l'UNFPA.

24. Un exemple de mécanisme de financement commun à forte capitalisation destiné à en faciliter l'extension est (a) le Programme conjoint UNFPA/UNICEF concernant les mutilations et ablations génitales féminines (depuis 2008) et (b) le Fonds d'affectation spéciale pour la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, que l'UNFPA administre et met en œuvre conjointement avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Depuis son lancement à la fin de 2013, ce fonds a été créé dans le cadre à la fois de la stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants et du mouvement « Toutes les femmes, tous les enfants » afin d'améliorer l'accès à des services vitaux, notamment à des médicaments et des appareils médicaux essentiels pour lutter efficacement contre les causes évitables de décès pendant la grossesse, l'accouchement et les premières années dans les pays prioritaires. Il a mobilisé au total 186,2 millions de dollars de contributions pour la période 2014-2017 et facilite une assistance coordonnée en faveur des pays prioritaires.

Contributions au titre du cofinancement provenant de gouvernements de pays de programme

25. Les contributions au titre du cofinancement versées par des gouvernements de pays de programme à l'appui de leur propre programme ont continué de constituer une part conséquente du total des recettes. En 2016, des accords d'un montant de 23,3 millions de dollars ont été signés, contre 36 millions en 2015, soit une diminution de 12,7 millions de dollars (tableau 6). En 2016, les 10 engagements les plus importants provenaient du Salvador (8 millions) du Liberia (3,3 millions), du Guatemala (2,6 millions), de la République démocratique du Congo (2,5 millions), du Nigeria (1,3 million), de la République du Congo (\$ 1 million), du Brésil (0,7 million), d'Indonésie (0,5 million), de la Colombie (0,5 million) et d'Uruguay (0,5 million). En 2016, 15 autres pays ont également pris des engagements pour appuyer leur propre programme : Algérie, Angola, Botswana, Tchad, République dominicaine, Guinée équatoriale, Gabon, Liban, Malaisie, Mexique, Oman, Paraguay, Sao-Tomé-et-Principe, Swaziland et Tadjikistan. Des financements au titre de dons ou de prêts provenant des banques de développement représentent une nouvelle modalité de réception de contributions versées par les gouvernements de pays de programme au titre du cofinancement. On trouvera à l'annexe 3 du présent rapport (disponible en ligne) des précisions sur ces contributions. Conformément aux objectifs de développement durable et au Programme d'action d'Addis-Abeba, l'UNFPA prie les États d'augmenter leurs contributions au titre du cofinancement, qui constituent un important complément aux ressources ordinaires.

Tableau 6.
Pays de programme contribuant à leur propre programme

(En millions de dollars)

Donateurs	2015	Donateurs	2016
Niger	7.0	El Salvador	8.0
Mali	5.2	Rép. dém. du Congo	2.5
Burkina Faso	4.5	Liberia	3.3
Côte d'Ivoire	3.9	Guatemala	2.6
Nigeria	3.5	Nigeria	1.3
Tchad	3.5	Congo	1.0
Colombie	2.1	Indonésie	0.5
Mauritanie	2.0	Colombie	0.5
Sierra Leone	1.7	Brésil	0.7
Turkménistan	1.0	Uruguay	0.5
Autres	1.7	Autres	2.4
Total	36.0	Total	23.3

Commission européenne

26. En 2016, les recettes provenant des contributions versées au titre du cofinancement par la Commission européenne ont atteint un total de 23,8 millions de dollars, contre 18 millions en 2015. Les activités ont notamment porté sur les programmes nationaux de santé procréative et de promotion de l'égalité des sexes, les projets de recensement et d'autres enquêtes démographiques, ainsi que sur des interventions humanitaires, principalement dans le contexte de la crise syrienne et iraquienne. L'UNFPA a signé cinq nouveaux accords relatifs aux contributions avec la Direction générale de la Coopération internationale et du développement de la Commission européenne. Ces accords portent sur la sécurité des équipements de santé génésique par le biais d'une contribution à UNFPA Supplies, un projet transrégional visant à lutter contre la préférence donnée aux fils et le choix du sexe, ainsi que sur une enquête nationale des populations immigrantes en République dominicaine et sur les contributions au Programme mondial de l'UNFPA-UNICEF visant à accélérer les mesures pour mettre un terme au mariage des enfants et au Programme commun UNFPA-UNICEF de lutte contre la mutilation génitale féminine et l'excision. Il a signé cinq nouveaux accords relatifs aux contributions avec la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne, portant principalement sur des initiatives de santé procréative et de lutte contre la violence sexiste en faveur des réfugiés syriens en Égypte, en Jordanie et en Turquie, et également des populations déplacées à l'intérieur du pays en Syrie et en Iraq.

D. Financement thématique

27. Les trois fonds thématiques sont des fonds d'affectation spéciale regroupant plusieurs donateurs auxquels l'UNFPA recourt pour faciliter l'obtention de résultats dans le cadre de son plan stratégique. Ces fonds appuient la mise en œuvre de programmes approuvés dans les domaines d'activité privilégiés du Fonds dans les pays prioritaires et renforcent la cohérence des démarches adoptées avec les plans et budgets nationaux. La prévisibilité des ressources affectées aux fonds thématiques donne la possibilité exceptionnelle d'intensifier l'établissement de programmes afin de mieux répondre aux besoins non satisfaits. À ce jour, l'UNFPA a créé trois fonds thématiques : a) un pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé reproductive (UNFPA Supplies) ; b) un pour la santé maternelle ; et c) un pour l'élimination de la fistule obstétricale (intégré du point de vue programmatique dans le Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle). L'UNFPA mène avec ses partenaires des

activités de communication afin d'accroître les contributions à ces fonds, conformément à sa stratégie de mobilisation de ressources et à l'examen quadriennal complet.

UNFPA Supplies

28. Le programme « UNFPA Supplies » (qui s'appelait auparavant Programme mondial de l'UNFPA pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé reproductive) a continué d'être le principal moyen par lequel le Fonds met en œuvre sa stratégie de planification de la famille et contribue à la réalisation des objectifs en matière de planification de la famille à l'horizon 2020. Ce programme, qui est le plus important programme mondial de planification de la famille, répond à la nécessité de renforcer la disponibilité et l'utilisation des fournitures essentielles à la santé procréative pour soutenir la planification familiale et les services de santé sexuelle et procréative, notamment à l'intention des femmes et des filles pauvres et marginalisées. Il offre un ensemble d'interventions communes visant à garantir la durabilité : il s'agit de promouvoir des environnements favorables, d'accroître la demande en matière de sécurité des approvisionnements, d'améliorer l'accès aux services de santé procréative, y compris aux services de planification de la famille, et de renforcer les capacités et les systèmes nationaux.

Tableau 7.

Recettes provenant des contributions au titre du cofinancement pour le programme UNFPA Supplies, 2015-2016, au 31 décembre 2016

(En millions de dollars)

Donateurs	2015	Donateurs	2016
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	74.10	Royaume-Uni	66.61
Espagne	0.20	Bill and Melinda Gates Foundation	4.00
Amis de l'UNFPA	0.10	Commission européenne	3.20
Liechtenstein	0.03	Australie	1.90
		Crown Agent Limited	1.15
		Luxembourg	0.43
		Espagne	0.21
		Amis de l'UNFPA	0.10
		Portugal	0.05
		Liechtenstein	0.01
Total	74.43		77.67

29. En 2016, UNFPA Supplies a fourni des contraceptifs modernes en quantité suffisante pour venir en aide à plus de 12,5 millions de femmes dans plus de 46 pays à faible revenu, où la mortalité maternelle est élevée et où il existe des besoins non satisfaits de planification de la famille. Ces contraceptifs devaient permettre d'éviter, selon les estimations, 7,1 millions de grossesses non désirées, la mort de 20 000 mères et de 126 000 enfants, ainsi que 2,2 millions d'avortements non médicalisés. Ce programme a également continué à fournir des services de planification de la famille aux femmes et aux filles dans les situations humanitaires et des médicaments d'importance vitale pour la santé maternelle.

30. Les pays qui ont bénéficié de l'appui d'UNFPA Supplies ont été en mesure d'améliorer les taux de prévalence de la contraception, de renforcer les chaînes d'approvisionnement en produits de santé procréative et d'accroître la disponibilité d'une gamme de contraceptifs et de médicaments nécessaires à la santé maternelle. En 2016, UNFPA Supplies a réorienté sa stratégie en vue de renforcer la capacité du programme à fournir une assistance ciblée aux

régions et aux pays, en mettant davantage l'accent sur le renforcement des chaînes d'approvisionnement pour les équipements de santé génésique et en travaillant avec les gouvernements pour préparer des dossiers d'analyse dans le cadre du financement domestique durable de la planification familiale.

31. Au total, les recettes provenant des contributions mobilisées en 2015 et 2016 se sont élevées respectivement à 74,4 et 77,7 millions de dollars, comme il ressort du tableau 7. Toutefois, à la suite de changements intervenus récemment dans les conditions de l'aide et de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer, ce programme enregistre actuellement un déficit de financement d'environ 700 millions de dollars pour la période 2017-2020.

32. Ce déficit de financement pourrait signifier que le programme UNFPA Supplies sera dans l'incapacité de répondre à la demande croissante de contraceptifs pour la planification familiale volontaire et que, d'ici à 2020, on pourrait enregistrer 80 millions de nouvelles grossesses non désirées, 31 millions d'avortements non médicalisés, 225 000 décès maternels et 1,3 million de décès de nouveau-nés. Les systèmes de services de santé auraient à faire face à des dépenses supplémentaires d'un montant total de 4 milliards de dollars d'ici à 2020. Les efforts déployés par l'UNFPA et ses partenaires pour faire face à cet énorme déficit de financement comprennent une série d'événements de haut niveau visant à faire participer des donateurs et des pays de programme, comme le Family Planning Summit 2017.

33. Depuis sa création en 2007, le programme UNFPA Supplies a reçu l'appui d'une large panoplie de donateurs, à savoir : Australie, Bill and Melinda Gates Foundation, Canada, Children's Investment Fund Foundation, Commission européenne, Danemark, Espagne, Espagne (Catalogne), Finlande, Fondation Winslow, France, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, contributions versées par des donateurs privés (en ligne), Royaume-Uni et Suède.

Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle

34. Le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle vise à appuyer l'objectif 3 de développement durable relatif à la santé et au bien-être, en centrant son activité sur les cibles consistant à réduire la mortalité des mères et des nouveau-nés et à améliorer l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, et l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Ce fonds thématique centre son activité sur cinq domaines d'intervention essentiels : (a) les soins obstétricaux d'urgence et les soins aux nouveau-nés ; (b) les ressources humaines aux fins de la santé, en particulier grâce au programme des sages-femmes ; (c) un système de surveillance et d'intervention pour la santé maternelle ; (d) la prévention et le traitement des fistules obstétricales et la réinsertion sociale des survivantes (ce dernier domaine d'intervention étant également appuyé par un fonds autonome) ; et (e) le soutien apporté aux jeunes mères primipares. Ce fonds d'affectation spéciale aide les pays à entreprendre de solides programmes de santé maternelle en suivant les résultats, en favorisant un effet de levier et de coordination et en améliorant le recensement des décès maternels et en promouvant des interventions préventives pour éviter les décès qui peuvent l'être.

Tableau 8.
Recettes provenant des contributions au titre du cofinancement pour le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle (2015-2016), au 31 décembre 2016

(En millions de dollars)

Donateurs	2015	Donateurs	2016
Luxembourg	1.30	Islande	0.10
Allemagne	0.80	Luxembourg	0.24
Amis de l'UNFPA	0.07	Pologne	0.03
Total	2.17	Total	0.37

35. En 2016, 39 pays (présentant des taux de mortalité maternelle élevés) ont bénéficié de l'assistance du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle pour développer des programmes de santé maternelle complets, portant notamment sur la formation des sages-femmes, l'élimination des fistules, les soins obstétricaux d'urgence et les soins aux nouveau-nés, la surveillance et l'intervention pour la santé maternelle et les jeunes mères primipares.

36. Depuis 2016, plus de 550 écoles de formation de sages-femmes ont reçu un soutien de ce fonds d'affectation spéciale sous forme de manuels et de matériel de formation et les qualifications et la formation de plus de 70 000 sages-femmes ont été améliorées. En outre, plus de 97 % des pays qui reçoivent un appui au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle ont aligné leur programme de formation sur les normes de compétence de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM)/de l'OMS. Depuis 2009, le Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle a contribué à former plus de 80 000 sages-femmes. Ainsi, rien qu'en 2016, environ 9 000 sages-femmes ont bénéficié d'une formation (portant notamment sur les soins obstétricaux d'urgence et les soins aux nouveau-nés, la planification familiale et les capacités d'encadrement). Par ailleurs, plus de 3 000 sages-femmes ont bénéficié d'un projet pilote de *m-learning* innovant lancé en 2016 dans 22 centres de formation ruraux à distance en Éthiopie et en Tanzanie. Suite aux importants efforts de promotion consentis par le Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle, les sages-femmes sont désormais incluses dans les ressources humaines nationales pour les stratégies de santé dans plus de 90 % des 39 pays qui reçoivent un appui au titre du Fonds. Avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle, l'UNFPA a mis en place une initiative globale pour impliquer les jeunes responsables de sages-femmes issus de 30 pays.

37. Les recettes des contributions mobilisées en 2015 et en 2016 se sont respectivement élevées à 2,2 millions et à 0,37 million de dollars. En plus des donateurs repris dans le tableau 8, le gouvernement suédois, qui est le principal donateur au bénéfice du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle, a consenti en 2013 une contribution de 56,2 millions de dollars pour une durée de trois ans (2014-2016).

Campagne pour éliminer les fistules

38. La Campagne pour éliminer les fistules est une initiative mondiale menée et coordonnée par l'UNFPA et qui vise à rendre la fistule obstétrique aussi rare dans les pays en développement qu'elle l'est dans les pays industrialisés. Cette campagne a été lancée en 2003 par l'UNFPA et ses partenaires afin de sensibiliser les populations à un aspect gravement négligé de ce drame en matière de santé et de droits fondamentaux. Elle rassemble des centaines d'organismes partenaires aux niveaux mondial, communautaire et national, et elle est menée dans plus de 50 pays en Afrique, en Asie, dans les États arabes et en Amérique latine, notamment dans tous les pays qui reçoivent un appui au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle. Cette campagne prévoit trois zones principales d'intervention : prévention, traitement, réinsertion sociale/suivi.

Tableau 9.

Recettes provenant des contributions de cofinancement à la Campagne pour éliminer les fistules (2015-2016), au 31 décembre 2016

(En millions de dollars)

Donateurs	2015	Donateurs	2016
Amis de l'UNFPA	0.01	Luxembourg	1.50
Islande	0.09	Australie	0.05
Luxembourg	0.24	GE Healthcare	0.03
Pologne	0.03		
Total	0.37	Total	1.58

39. L'UNFPA et la Campagne pour éliminer les fistules ont joué un rôle crucial dans la sensibilisation mondiale visant à éliminer les fistules. En 2016, l'UNFPA a montré la voie en étant à l'origine d'une nouvelle vision audacieuse des Nations Unies pour éliminer les fistules en une génération (annoncée lors de la Journée internationale de l'élimination de la fistule obstétricale, le 23 mai 2016). La campagne a joué un rôle majeur pour façonner et publier le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'intensification des efforts visant à éliminer la fistule obstétricale et pour soutenir le passage d'une résolution de l'Assemblée générale signée par 135 États membres. L'UNFPA a soutenu plus de 85 000 opérations de réparation de fistules depuis le lancement de la campagne en 2003 jusqu'en 2016 (avec plus de 15 000 opérations réalisées uniquement en 2016), ce qui a permis à d'innombrables femmes et jeunes filles de reprendre leur vie, tout en retrouvant leur santé, leurs espoirs et leur dignité. Tandis que la majorité des financements de la Campagne pour éliminer les fistules provient du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle, le total des recettes au titre des contributions mobilisées en 2015 et en 2016 s'élevait respectivement à 0,37 million et à 1,58 million de dollars (tableau 8)

E. Contributions à l'UNFPA au titre des interventions d'urgence et de l'aide humanitaire

40. En 2016, l'UNFPA a fourni une aide vitale à 11,4 millions de personnes (principalement des femmes, des filles et des jeunes) dans 55 pays. L'UNFPA a apporté son soutien à 2 488 établissements de santé qui dispensent des soins obstétricaux d'urgence pour assurer un accouchement sans risques dans 38 pays, ainsi qu'à 741 établissements qui offrent une assistance aux victimes de viols dans 33 pays. Il a également soutenu 481 cliniques mobiles et 485 espaces sûrs pour les femmes et les jeunes filles dans des situations humanitaires. Près de

10 000 volontaires et jeunes médiateurs ont reçu une formation sur la santé sexuelle et génésique et sur la violence basée sur le genre. Étant donné la dynamique des crises humanitaires actuelles, 40 % des pays dans lesquels l'UNFPA a fourni une assistance humanitaire au cours des deux dernières années étaient des économies à revenu intermédiaire.²

41. Le financement humanitaire de l'UNFPA est passé de 116 millions en 2015 à 155 millions de dollars en 2016, soit un bond de 34 %, ce qui représente 32 % du total des contributions au titre du cofinancement enregistrées en 2016 (par rapport à 20 % en 2015). En 2016, l'UNFPA a également reçu une aide en nature à hauteur d'environ 1,3 million de dollars de la part de quatre de ses partenaires en attente par le biais du déploiement de personnel dans 12 bureaux nationaux de l'UNFPA répondant aux urgences humanitaires.

42. Les modalités de financement conjoint des Nations Unies, telles que le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds communs nationaux, sont essentielles pour mettre en place la réponse humanitaire de l'UNFPA, avec un financement total reçu via le BCAH de 16,1 millions de dollars en 2015 et de 35,2 millions en 2016. Parmi les autres donateurs humanitaires en 2016, on retrouvait le Canada (32,2 millions), États-Unis (29,1 millions), la Commission européenne (17 millions), la Suède (11 millions), le Japon (8,1 millions), le Danemark (3,8 millions), la Norvège (3 millions), l'Arabie Saoudite (3 millions), l'Australie (2 millions), le Royaume-Uni (1,1 million), les Pays-Bas (1,1 million) et l'Autriche (1 million). En outre, l'UNFPA a mobilisé 3 millions de dollars provenant du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (2,4 millions de dollars en 2015).

F. Contributions provenant du secteur privé

43. L'année dernière fut capitale pour l'engagement de l'UNFPA dans des partenariats stratégiques. L'organisme a maintenu un engagement efficace et de haut niveau avec des parties prenantes par le biais d'un cadre stratégique cohérent. Le Fonds est conscient que des partenariats sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable et pour consolider et positionner la marque UNFPA. Par conséquent, il s'appuie sur un portefeuille de partenaires diversifié, provenant notamment du secteur des entreprises, des fondations, des institutions parlementaires, académiques et scientifiques, des organismes de la société civile, des particuliers et des initiatives multipartites avec des collaborations sur mesure (voir l'annexe 4 en ligne).

44. Grâce à ses partenariats, l'UNFPA a mobilisé en 2016 des contributions financières et en nature estimées à 13,7 millions de dollars issus du secteur privé, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2015. En 2016, l'UNFPA a signé 73 accords avec 53 partenaires (pour 61 accords avec 45 partenaires en 2015). Certains de ces partenariats ont contribué à financer plus efficacement des programmes de l'UNFPA ou à plaider pour les droits et la santé des femmes et des adolescents.

45. En 2016, de nouveaux partenariats conclus avec des entreprises internationales, des fondations et des particuliers ont décuplé la capacité de l'organisme à soutenir des initiatives vitales par le biais de la campagne Safe Birth Even Here (qui vise à sensibiliser au besoin urgent non satisfait et aux vulnérabilités des femmes enceintes lors de conflits et au lendemain de catastrophes naturelles), tandis que d'autres partenariats conclus avec des établissements universitaires ont aidé l'UNFPA à avancer le calendrier pour le développement durable. Par

² Il s'agissait des pays suivants (selon les données de 2016 de la Banque mondiale) : Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Djibouti, Égypte, Fidji, Guatemala, Nigeria, Mauritanie, Myanmar, Pakistan, Palestine, Philippines, Soudan, République arabe syrienne, Ukraine, Vanuatu et Yémen, ainsi que les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure suivants : Irak, Jordanie, Liban et Turquie.

ailleurs, le Fonds a participé avec le secteur privé à des programmes de responsabilité sociale d'entreprise, ainsi qu'à des initiatives de marketing humanitaire avec des entreprises des technologies de l'information visant à concevoir des systèmes de collecte et de contrôle des données pour stimuler l'efficacité des bureaux de l'UNFPA.

46. Des partenariats ont été renforcés au niveau national. Ainsi, au Kenya par exemple, l'UNFPA associé à d'autres agences des Nations Unies et au secteur privé, a établi en 2016 le Private Sector Health Partnership en vue d'améliorer les soins de santé dispensés aux femmes et aux enfants. De même, une fondation internationale au Liberia et au Niger a soutenu des programmes de l'UNFPA pour les adolescentes.

III. Dialogue du Conseil d'administration sur les questions de financement

Dialogue sur le financement et son évolution

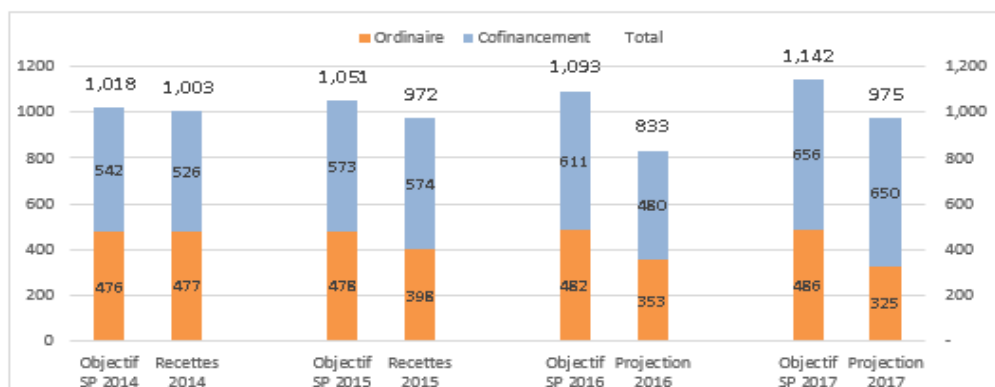
47. Dans le cadre de son dialogue permanent avec le Conseil d'administration, l'UNFPA informe régulièrement les États membres des questions de financement, des actions connexes et de la situation des recettes. L'UNFPA persiste à souligner l'importance des contributions au titre des ressources ordinaires, mais aussi de l'amélioration de son aptitude à maintenir la progression des recettes provenant des contributions de cofinancement.

48. En 2016, l'UNFPA a participé à trois dialogues informels sur le financement avec le Conseil d'administration afin de communiquer des informations sur l'avancement de la stratégie de mobilisation des ressources, et plus particulièrement sur les implications des déficits de financement.

49. Par ailleurs, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'évolution des conditions de financement et de partenariat, l'UNFPA souhaite préciser et démontrer la signification de son mandat pour la réalisation des objectifs de développement durable d'une manière qui facilite un financement souple et prévisible de son mandat. La question des ressources ordinaires et des principes sur lesquels repose un financement prévisible et souple des fonds et programmes des Nations Unies reste au centre des dialogues en cours au sein du Conseil économique et social et des conseils d'administration des fonds et des programmes respectifs.

50. Ainsi qu'il était indiqué dans la décision 2015/18 du Conseil d'administration, un financement prévisible constitue l'assise indispensable pour que les programmes de l'UNFPA puissent contribuer à la réussite du Programme 2030. Toutefois, en 2017, les perspectives du financement restent problématiques à la fois pour les États membres et l'UNFPA, comme il en fut le cas lors des deux années précédentes. En tant qu'organisation financée par des contributions volontaires, l'UNFPA est vulnérable aux conséquences d'une situation financière mondiale en évolution, notamment en ce qui concerne l'instabilité des taux de change, qui remet en question la capacité de prévoir avec précision les scénarios de revenus. L'UNFPA se trouve ainsi confronté chaque année à des problèmes de prévisibilité, d'autant plus que le nombre des grands donateurs en mesure de prendre des engagements pluriannuels est en diminution.

Tableau 10.
Comparaison entre les recettes provenant des contributions et les objectifs des plans stratégiques, 2014-2017, au 15 mai 2017



Remarque : Prévisions pour 2017, données au 15 mai 2017. Établies à partir des engagements signés qui ont été reçus, des tendances passées et des indications communiquées par les donateurs. Elles sont encore susceptibles d'être modifiées au vu des informations complémentaires que pourraient fournir les donateurs.

51. Les ressources nécessaires pour réaliser le plan stratégique de l'UNFPA pour 2014-2017, comme indiqué dans le plan de ressources intégré pour 2014-2017 (DP/FPA/2013/14) et approuvées par le Conseil d'administration, s'élèvent à un total de 4 304 millions de dollars, dont 1 922 millions de ressources ordinaires et 2 382 millions au titre du cofinancement. Pour la période 2014-2017, le montant total des prévisions de recettes au titre des contributions s'élève à 3 784 millions de dollars (au 15 mai 2017), soit une baisse de 520 millions (12 %) par rapport à l'objectif total du plan stratégique fixé à 4 304 millions de dollars (tableau 10).

52. En 2016 toutefois, le total des recettes (833 millions de dollars) provenant des contributions a diminué de 260 millions de dollars (24 %) par rapport à l'objectif du plan stratégique de 2016 fixé à 1 093 millions. Cette baisse s'explique par des réductions dues aux changements de priorités de certains donateurs importants et à l'instabilité financière nationale et internationale, y compris des taux de change défavorables pour les principales monnaies par rapport au dollar des États-Unis. Pour 2017, le montant total des prévisions de recettes de 975 millions de dollars peut donner lieu à un déficit de financement global de 167 millions (15 %) par rapport à l'objectif du plan stratégique fixé à 1 142 millions. La raison principale est la décision de l'un des principaux donateurs de l'UNFPA de suspendre son soutien financier. Par rapport aux recettes au titre des contributions de 833 millions de dollars pour 2016, la réduction prévue en 2017 s'élève à 142 millions (17 %). Au 15 mai 2017, le montant des prévisions de recettes provenant des contributions au titre du cofinancement est de 650 millions de dollars, avec des recettes de l'ordre de 205 millions déjà comptabilisées, tandis que les prévisions de recettes au titre des contributions ordinaires sont de 350 millions, avec 170 millions déjà comptabilisés.

53. Les défis concernant un financement prévisible et proportionnel des programmes de l'UNFPA ne sont pas récents. La santé et les droits sexuels et reproductifs, la planification familiale et la santé maternelle ont été sous-financés au niveau mondial depuis bien longtemps. L'UNFPA demande aux membres du Conseil d'administration et aux autres États membres d'accroître plus que jamais leurs contributions en faveur du Fonds, afin de soutenir son travail vital et transformateur au nom des femmes et des jeunes filles et de donner plus de moyens aux jeunes aux quatre coins du monde. L'UNFPA demande aux donateurs et aux États membres de consentir des investissements dans ses ressources régulières, étant donné qu'ils garantissent la

portée internationale du Fonds et réduisent les frais de transaction. Ils sont également essentiels pour s'adapter à la demande croissante de ses services, conformément à son plan stratégique 2018-2021, et pour maintenir sa présence universelle, y compris dans des conditions fragiles.

54. Le déficit de financement de 2017 pour les ressources ordinaires aurait pu être plus important (plus de 25 millions de dollars) en l'absence de l'initiative She Decides, une conférence organisée à Bruxelles le 2 mars 2017, dans le but de soutenir les droits sexuels et reproductifs. Les annonces de contributions en faveur de l'UNFPA depuis la conférence She Decides s'élèvent à 36,6 millions de dollars (13,4 millions pour les ressources ordinaires et 23 millions pour le cofinancement).³ L'UNFPA s'appuiera sur ces déclarations de soutien encourageantes émanant de cette importante initiative.

Stratégie de mobilisation de ressources de l'UNFPA

55. La stratégie de mobilisation de ressources suivie par l'UNFPA, dont le Conseil d'administration s'est félicité (décision 2015/18), continue de guider les efforts coordonnés de mobilisation de ressources à l'échelle de l'organisation. Dans la suite logique de la stratégie de mobilisation des ressources, l'UNFPA a poursuivi ses efforts, non seulement pour garantir, mais aussi pour étendre sa base de donateurs contribuant à ses programmes et pour créer des incitations et des mécanismes flexibles pour assurer la stabilité de son avenir financier. En formulant la stratégie de mobilisation des ressources, l'organisme a analysé et évalué le cadre de financement global et complexe, ce qui a facilité la formulation d'une stratégie bien informée et axée sur les données factuelles qui reste adaptable et adéquate pour la situation de financement actuelle de l'UNFPA.

56. Les bureaux régionaux et nationaux de l'UNFPA font plus que jamais preuve d'un engagement et d'une attention pour définir leurs objectifs annuels de mobilisation des ressources, en s'alignant sur l'objectif de mobilisation des ressources d'entreprise pour les ressources ordinaires et au titre du cofinancement. En 2016, les recettes comptabilisées par rapport aux bureaux régionaux et nationaux s'élevaient à 364 millions de dollars, soit 76 % du total des recettes des ressources au titre du cofinancement de 2016, c'est-à-dire 480 millions. Ce pourcentage élevé démontre la réussite des efforts coordonnés de mobilisation des ressources au sein de l'organisme, suite à la stratégie de mobilisation des ressources. Les 116 millions de dollars restants (24 %) du montant total des ressources au titre du cofinancement étaient destinés aux financements thématiques et aux projets de cofinancement gérés au siège de l'UNFPA.

57. Le Fonds s'engage à mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources permettant d'orienter l'approche de l'organisme en matière de mobilisation des ressources, à renforcer le réalignement de l'entreprise et à encourager de nouveaux partenariats stratégiques avec le secteur privé, la société civile, ainsi qu'avec les organismes parlementaires et philanthropiques. L'UNFPA s'efforce d'atteindre l'excellence en matière de gestion de fonds, en optimisant les systèmes d'entreprise pour suivre les affectations de fonds et les dépenses et en améliorant sa comptabilité, notamment au niveau de la surveillance et de la fixation d'objectifs.

Efforts de l'UNFPA pour améliorer la qualité du financement et des systèmes

³ Voici les pays qui ont annoncé des engagements en faveur de l'initiative She Decides pour 2017 à l'UNFPA : Belgique, Canada, Danemark, Islande, Finlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède. La Belgique s'est engagée à verser des contributions supplémentaires de 2 millions d'euros par an au cours des trois prochaines années (2018-2020).

58. L'UNFPA continue à faire campagne auprès des États membres afin qu'ils donnent la priorité aux contributions aux ressources ordinaires non affectées en les considérant comme la modalité la plus stratégique et légère en transactions pour le financement, étant donné qu'elles permettent un investissement organisationnel dans des fonctions vitales et la présence internationale, et qu'elles soutiennent l'élaboration de politiques essentielles à l'organisme, l'orientation normative et les rôles de rassembleur pour faire avancer le Programme à l'horizon 2030. Conformément à la décision 2016/18 du Conseil d'administration, l'UNFPA a élaboré et a préalablement testé avec les principaux contributeurs aux ressources ordinaires un document sur la « justification du financement de base », visant à mettre en avant la valeur des ressources ordinaires et les principaux résultats obtenus grâce à ces ressources au cours de la période 2014-2015. En 2017, l'UNFPA encouragera la réalisation d'un plus grand soutien financier de base en préparant une mise à jour annuelle cumulée de la « justification du financement de base » pour 2017 et 2018. Par ailleurs, l'UNFPA étudiera d'autres options visant à démontrer l'incidence des actions de l'UNFPA financées par des ressources ordinaires.

59. Après le financement au titre des ressources ordinaires, un financement souple au titre du cofinancement permet à l'UNFPA de réduire parfaitement les coûts de transaction et de proposer des programmes de haute qualité de manière prévisible. À ce titre, l'UNFPA a activement encouragé les contributions pluriannuelles au détriment de programmes préexistants ou de cadres approuvés par le Conseil. De même, une planification continue des programmes stratégiques clés interorganisations et de financement commun, tels que le Programme commun UNFPA-UNICEF de lutte contre la mutilation génitale féminine et l'excision, a été lancée.

Portail de transparence et Initiative pour la transparence de l'aide

60. L'UNFPA reste un membre actif de l'Initiative pour la transparence de l'aide (IITA), en renforçant les systèmes et les outils de visualisation en vue de proposer une traçabilité et de meilleurs comptes-rendus sur les ressources ordinaires et autres, ainsi que sur leurs résultats connexes, en vue d'une utilisation des systèmes d'informations de gouvernements partenaires, de portails de données à l'échelle du système des Nations Unies et du Portail de transparence de l'UNFPA. Des progrès constants, y compris la traduction du plan stratégique de l'UNFPA en vocabulaire du secteur international (CAD de l'OCDE, ODD et CIPD), permettent aux parties prenantes de mieux surveiller, mesurer et coordonner les activités de développement à travers des agences de développement, conformément aux engagements du « Grand compromis » et du Programme à l'horizon 2030. Les améliorations futures apportées au Portail de transparence comprennent des visualisations qui mettent en avant les liens dans les résultats de l'UNFPA et les dépenses par pays, région et donateur.

61. En ayant reconnu la nécessité de concevoir de meilleurs systèmes visant à faciliter la disponibilité des données et la capacité de développement d'analyses liées au financement et de collecte de renseignements sur les donateurs, le Service de mobilisation des ressources de l'UNFPA a affecté des ressources humaines au renforcement de ces secteurs critiques en vue de soutenir les activités d'analyse des flux de ressources, de sensibilisation, de mobilisation des ressources et d'accroissement de ressources financières supplémentaires pour le programme CIPD.

Fenêtres et opportunités de financement supplémentaires

62. L'UNFPA a continué de jouer un rôle actif au sein des discussions sur le financement à l'échelle du système et sur le financement conjoint des Nations Unies, en soutenant le renforcement des capacités de l'équipe de pays pour la mobilisation des ressources, la simplification d'instruments financiers avec la Banque mondiale et l'Union européenne, la participation à des alliances multipartites thématiques avec en point de mire la mobilisation des ressources ou l'optimisation et en faveur de l'engagement du secteur privé.

63. Dans le cadre des partenariats stratégiques, l'UNFPA reste au cœur de l'engagement des organisations parlementaires et de la société civile, tant au niveau national, régional et mondial, pour soutenir le CIPD et le Programme à l'horizon 2030. Plus concrètement, le Fonds a intensifié ses efforts de sensibilisation en vue de promouvoir ses programmes de planification familiale, y compris UNFPA Supplies, afin d'accroître l'aide pour ainsi allouer en faveur de l'affectation ou de l'appropriation des ressources adéquates en faveur des programmes de l'UNFPA. En outre, en 2016, l'UNFPA a commencé à contribuer au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le travail avec les parlementaires.

64. Le nombre de donateurs au fonds d'innovation de l'UNFPA (créé en 2014) a augmenté en 2016 (avec le Danemark, la Finlande et le Royaume-Uni). Le Fonds s'appuie sur les résultats d'une évaluation formative du programme pour informer une seconde phase plus ambitieuse afin d'ancrer l'innovation au sein de l'UNFPA et de contribuer à résoudre les problèmes de blocage et de déficit au niveau des programmes de l'UNFPA.

65. Le Fonds d'urgence de l'UNFPA est un mécanisme de financement interne alimenté par des ressources ordinaires qui permet aux bureaux nationaux de démarrer l'intervention humanitaire. Il a également été utilisé pour financer des mesures de préparation ou combler les besoins d'urgence et renforcer le soutien avant que d'autres sources de financement ne deviennent disponibles. Malgré l'évolution modeste du Fonds au fil des années, il reste limité par rapport aux exigences globales. Ainsi, même s'il est financé à hauteur de 10 millions de dollars, le Fonds d'urgence représenterait moins de 5 % du total des exigences de financement humanitaire (représentant 308 millions de dollars en 2017). La réception d'un fonds de donateur humanitaire non réservé directement dans le Fonds d'urgence est une modalité qui permet à l'UNFPA d'affecter des fonds là où les besoins sont les plus criants. Elle est également rentable, étant donné que le Fonds d'urgence dispose d'un mécanisme d'allocation et de communication établi. Cette approche du financement est conforme à l'engagement du « Grand Compromis », visant à réduire la réservation du financement humanitaire. Plusieurs donateurs (plus particulièrement la Norvège et le Canada) se sont engagés à investir directement dans le Fonds d'urgence.

66. Le programme régional de l'UNFPA, Réduction de la mortalité maternelle en Afrique orientale et australe (lancé en novembre 2015), vise à réduire le besoin non satisfait en matière de planification familiale en comblant les lacunes primordiales au niveau des équipements de santé sexuelle et reproductive dans 10 pays de la région, en supposant que ces programmes régionaux donnent lieu à des opportunités de partage actif des connaissances et des enseignements, et à développer des idées innovantes qui, autrement, auraient été manquées en raison d'un manque de coordination et de supervision au niveau régional. L'UNFPA s'appuie sur les résultats concluants obtenus lors de la première année de ce programme (en touchant davantage d'utilisateurs de la planification familiale que prévu) pour encourager le recours à des mécanismes de financement régionaux similaires.

67. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud et triangulaire, l'UNFPA s'est efforcé de poursuivre la promotion d'alliances avec des pays en développement en vue d'accélérer la mise en œuvre du CIPD et des objectifs de développement durable. Le partenariat conclu avec la Chine constitue une avancée majeure. Il prévoit des plates-formes Sud-Sud innovantes consolidées qui ont donné lieu à différents engagements, tels que le Mémorandum d'accord signé entre l'UNFPA et le ministère chinois du Commerce (2016). Ce partenariat vise à renforcer les systèmes de santé et à améliorer la fourniture de services vitaux pour la santé maternelle et reproductive des femmes et des jeunes filles. Certains points forts concrets comprennent le lancement officiel du Centre d'excellence de coopération Sud-Sud pour la population et le développement, ainsi que la constitution du Comité de coordination de l'Appel à l'Action de Beijing, visant à améliorer l'échange de solutions innovantes en matière de population et de développement. Suite au travail des bureaux nationaux et régionaux de l'UNFPA, trois centres statistiques sont établis pour garantir la coopération Sud-Sud au niveau

du recensement et des domaines connexes au Cap-Vert, au Sénégal et en Afrique du Sud. Ces centres sont guidés et soutenus par l'Institut brésilien de la géographie et des statistiques. Par ailleurs, l'UNFPA a collaboré avec l'Université de Santa Catarina (Brésil) au sujet d'une nouvelle modalité de collaboration qui permettra au Fonds de mettre à disposition des cours de formation formelle sur la violence domestique.

Extension de la base de donateurs

68. L'UNFPA a pour priorité l'engagement actif dans le renforcement de partenariats avec des pays de programme en vue de financer la prestation de services. Le nombre de pays qui contribuent à leur propre programme a augmenté, en passant de 18 pays en 2015 à 24 pays en 2016, bien que la contribution totale ait diminué de 13 millions de dollars (27 %) (de 36 millions de dollars en 2015 à 23 millions en 2016). La modalité de fonds de contrepartie (approuvée dans la décision 2013/31 du Conseil d'administration), qui autorise chaque année jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 dollars d'incitations dans le cas des pays à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé, a augmenté. 12 pays de programme ont pu en bénéficier, pour un montant total de 1,1 million de dollars en 2016, par rapport à 9 pays de programme, qui ont reçu un total de 0,7 million en 2015.

69. Parmi les 20 principaux donateurs aux recettes au titre du cofinancement de l'UNFPA en 2016 se trouvaient des partenaires financiers au-delà des donateurs traditionnels (entités collectives du système des Nations Unies, la Commission européenne, la Bill and Melinda Gates Foundation, la République de Corée, le Salvador, le Liberia et l'Arabie Saoudite). L'UNFPA a signé des accords de cofinancement avec 102 contributeurs aux ressources au titre du cofinancement, dont des États membres, des fondations du secteur privé, des entreprises et des institutions. Lors de la préparation à la série de recensements de la population et l'habitat de 2020, l'UNFPA a participé à plusieurs négociations à propos du financement de structures et des contributions aux processus commençant en 2017 et au-delà, ainsi que de la conceptualisation d'un instrument de financement thématique élargi pour les initiatives relatives à la population et aux données, et de l'expansion du Fonds d'innovation.

70. Lors des dernières années, l'UNFPA a contribué à ce que de nombreux États membres maintiennent leur contribution au Fonds (135 en 2013, 132 en 2014 et 133 en 2015). Toutefois, en 2016, le nombre de donateurs est passé à 123, en raison du changement de priorités des donateurs et de la matérialisation des contributions prévues pour 2016 seulement au premier trimestre 2017. Conformément à la décision 2016/18 du Conseil d'administration, l'UNFPA travaille à une nouvelle campagne (« 150 donateurs de l'UNFPA ») visant à toucher tous les gouvernements des États membres afin qu'ils soutiennent l'UNFPA en effectuant ou en augmentant leurs contributions de partenaires afin de soutenir l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, la réalisation des droits reproductifs, la réduction de la mortalité maternelle, l'accélération des progrès par rapport au programme CIPD et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

IV. Conclusion

71. L'UNFPA reconnaît que la mobilisation des ressources est un processus bidirectionnel et s'engage à faire office de partenaire de qualité, tant en termes de gestion efficace des fonds que de transposition en résultats. Le Fonds s'engage à poursuivre l'amélioration de ses systèmes, de sa sensibilisation et de sa communication, mais aussi des modalités et des mécanismes permettant de soutenir les pays de programme de la manière la plus utile et efficace, en tenant compte des différents besoins, défis et opportunités.

72. La viabilité des ressources est essentielle pour que le Fonds soit en mesure de s'adapter à la demande croissante de ses services dans les pays qu'il dessert, afin d'intégrer pleinement le programme CIPD dans les stratégies nationales de développement, et de conserver l'avantage comparatif qu'apporte l'UNFPA pour soutenir la mise en œuvre du Programme à l'horizon

2030. L'UNFPA souhaite préciser et démontrer la signification de son mandat pour la réalisation des objectifs de développement durable d'une manière qui facilite un financement souple et prévisible de son mandat.

73. Le paysage du financement reste complexe. En effet, le nouveau calendrier pour le développement et l'évolution de l'environnement financier exige un nouveau type de réflexion, de nouveaux partenariats et des façons novatrices de faire des affaires. La capacité du Fonds à atteindre des résultats dépend d'une base de financement solide et diversifiée. Ainsi, un flux de trésorerie prévisible et viable est essentiel pour gérer efficacement les opérations. C'est pour cela que l'UNFPA encourage tous les donateurs et États membres à contribuer au Fonds et à maintenir des engagements de contribution et des calendriers de paiement précis.

74. Tandis que l'UNFPA reconnaît la nécessité de s'adapter à la réalité des niveaux actuels des flux de recettes de base et autres que les ressources de base, les stratégies permettant leur optimisation ne sont pas mutuellement exclusives et constituent ensemble la base de la stratégie de mobilisation de ressources de l'UNFPA. En s'appuyant sur les commentaires continus et le dialogue avec les partenaires, l'UNFPA travaille dans le but de renforcer les incitations destinées aux contributeurs actuels en matière de ressources de base de maintenir leur haut niveau de soutien et d'attirer de nouvelles contributions. Cela implique la création de partenariats renforcés qui s'articulent autour de contributions de base, le suivi efficace de la transformation de ressources en résultats et la communication du rôle des ressources de base dans la concrétisation de résultats significatifs, sans oublier une attention constante accordée à l'innovation et à au rapport qualité-prix.

75. Au vu de l'importance critique du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014 pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris sur le changement climatique (et ses conséquences pour des réponses universelles, globales et intégrées) l'UNFPA a besoin, plus que jamais, de ressources financières adéquates, régulières et prévisibles pour s'acquitter de son mandat.

V. Éléments de décision

76. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- (a) prendre note du présent rapport sur les contributions des États membres et autres donateurs à l'UNFPA et sur les prévisions de recettes pour 2017 et au-delà (DP/FPA/2017/11) ;
- (b) souligner que les ressources ordinaires constituent l'assise de l'UNFPA et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat, et encourager l'UNFPA à continuer de mobiliser ces ressources tout en continuant de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds thématiques et ses programmes ;
- (c) encourager tous les États membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires et encourager également les pays qui sont en mesure de le faire à verser les contributions dans la première moitié de l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles, ce afin de garantir une programmation efficace ;
- (d) encourager également tous les États bénéficiaires à augmenter leur contribution à leur programme national ;
- (e) souligner que l'UNFPA a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier accru ainsi que de ressources ordinaires prévisibles afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays, d'intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans des stratégies et cadres de développement nationaux, de réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international et d'aider les pays à aller de l'avant dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.